

Notice de sélection pour le recrutement des Consultants(es) Individuels(es) interprètes et traducteurs (trices) pour la Cours Pénale Spécial

IC/21CPS/2021

Date: 05 Mai 2021

Pays :	République Centrafricaine
Intitulé de la mission:	RECRUTEMENT CONSULTANTS INDIVIDUELS (ES) INTERPRETES ET TRADUCTEURS POUR LA COUR PENALE SPECIALE (CPS)EN SANGO-ARABE-FRANÇAIS (2) SANGO-FULBE-FRANÇAIS (2) ANGLAIS-FRANÇAIS-SANGO (2)
Durée de la mission:	Le contrat sera établi pour une durée d'une année mais les missions seront ponctuelles et à déterminer selon les besoins de la mission
Type de contrat:	Consultant national (IC)
Lieu d'affectation:	Lieu d'affectation: Bangui, République Centrafricaine
Superviseur :	Greffier en chef Adjoint

Prière envoyer vos propositions (propositions technique et financière) dûment signées à l'adresse e-mail achats.cf@undp.org avec mention de la référence et intitulé du dossier. Toute demande de renseignement sera adressée à l'adresse e-mail: achats.cf@undp.org

Votre proposition devra être reçue au plus tard le 20 Mai 2021

I. Contexte et justification

Depuis décembre 2013, la République Centrafricaine(RCA) traverse un conflit violent et ses institutions connaissent une crise profonde. Plus de 800.000 personnes sont déplacées et toutes les parties au conflit sont impliquées dans de graves violations et abus des droits de l'homme, ainsi que du droit international humanitaire. L'impunité générale pour les crimes commis lors des précédents conflits et la faiblesse des institutions centrafricaines sont les causes majeures du conflit en cours.

En 2015, une loi a été promulguée créant une nouvelle juridiction dans l'ordre judiciaire centrafricain : la Cour Pénale Spéciale (CPS). Elle a pour objet d'enquêter, poursuivre et juger les violations graves des droits humains, y compris des crimes contre l'humanité et crimes de guerre, commis depuis janvier 2013.

Le projet conjoint d'appui à la Cour Pénale Spéciale signé entre le Gouvernement centrafricain et les Nations Unies vise à contribuer à l'opérationnalisation de la CPS et de ce fait, à la lutte contre l'impunité, à la restauration de l'Etat de droit et à la cohésion sociale ainsi qu'à soutenir le processus de réconciliation nationale en vue de construire une paix durable.

II. Objectifs

Les objectifs principaux de la CPS peuvent se résumer aux suivants :

- La CPS enquête et instruit les violations de droits de l'homme les plus graves en veillant à l'organisation de procès équitables ;
- La CPS interagit activement avec la population, assure la participation effective des victimes et témoins au processus judiciaire et contribue à générer de la confiance dans les institutions de l'Etat de droit ;
- La CPS développe les capacités nationales en matière d'Etat de droit, contribue au processus de justice transitionnelle et à la consolidation de la paix.

Dans ce cadre de procès équitable, d'interaction avec la population et développement des capacités nationales, il est très important que la CPS puisse fonctionner dans les deux langues principalement utilisées en Centrafrique (Français et Sango) et qu'elle mette en place des capacités d'interprétation et de traduction entre ces langues. Accessoirement, des connaissances dans d'autres langues de la région pourront telle que l'Arabe et le Fulbé.

Afin de répondre à ces besoins, il a été décidé de créer une base de données (roster) regroupant des experts interprètes et/ou traducteurs pouvant être recrutés afin d'accompagner le travail judiciaire, à différents moments du parcours d'un dossier, à travers les différentes phases d'enquête, instruction et audience. Le recrutement de ces experts permettra à la fois de mettre à la disposition des magistrats de la CPS une expertise de haute qualité, et de limiter les coûts indirects qui seraient nécessaires à la mise en place d'une équipe d'interprètes à temps plein.

Les experts qui composeront ce roster auront des domaines d'expertise linguistiques et, si possible, des connaissances juridiques. Ces experts seront sollicités au besoin, de façon ponctuelle.

III. Tâches et activités

Sous l'autorité du Greffier en Chef de la CPS, et la supervision technique du Greffier en Chef Adjoint, les experts recrutés seront chargés de :

- Fournir des services d'interprétation durant toutes les phases d'enquête, d'instruction et d'audience
- Fournir des services de traduction
- Participer à la création d'un lexique et d'une méthodologie propre à la CPS.

Les experts interprètes/traducteurs sont sous la supervision administrative du Conseiller administration de la CPS.

IV. Résultats attendus

La mise en place de ce roster d'experts devra aboutir aux principaux résultats suivants :

- Le soutien du travail des magistrats,
- Le soutien aux autres services de la CPS, si les besoins du travail judiciaire le permettent,
- La constitution d'un lexique CPS,
- La constitution d'une méthodologie CPS.

Dans le cadre de la mission assignée, les candidats retenus seront d'abord inscrits dans un roster de consultants (base de données), étape nécessaire avant leur éventuelle contractualisation. Tous les candidats retenus seront placés dans la base de données mais tous ne participeront pas nécessairement aux travaux demandés.

V. Durée et déroulement de la mission

La saisine du consultant relèvera du Greffier en Chef en collaboration avec les autres chambres et cabinets ou à la demande du Président de la Cour ou du Procureur Spéciale.

VI. Compétences

Compétences fonctionnelles (liées au contrat) :

- Capacité à travailler dans un environnement judiciaire ;
- Capacité à travailler sous pression et de manière indépendante ;
- Capacité démontrée d'esprit critique, de créativité, de diplomatie, de flexibilité ;
- Excellente capacité en communication et en rédaction ;
- Bonnes capacités d'analyse et de synthèse ;
- Se conformer à l'obligation de réserve et aux règles de la confidentialité, comprenant en particulier que tout document produit dans le cadre de cette mission reste la propriété de la CPS.

Compétences liées au PNUD

- Démontre son intégrité par le respect des valeurs et de l'éthique des Nations Unies ;
- Respecte les différences culturelles, de genre, de religion, de race, d'âge et de nationalité.

VII. Qualifications requises

Education :	Diplôme de fin d'études secondaires (Baccalauréat) spécialisées dans les sciences humaines et/ou des domaines linguistiques. NB/ Un diplôme de traducteur ou interprète serait un atout.
Expérience :	<ul style="list-style-type: none">• Avoir au minimum trois (03), et de préférence cinq (05) années d'expérience dans un domaine lié à la traduction ou à l'interprétation.▪ Avoir effectué des missions d'expertise et consulting auprès d'organisations nationales ou internationales, ONG, ou participé à des activités dans le domaine légal
Langues requises	Une excellente connaissance orale et écrite du Français, Sango, Arabe, Fulbé et Anglais.

VIII. Lieu de travail

Le travail se déroulera principalement à Bangui avec une possibilité de travailler à partir de la maison pour des projets de traduction. Ces modalités seront définies au début de la mission. Dans l'éventualité d'un déplacement à l'intérieur du pays ou à l'étranger selon les besoins de la mission, ces déplacements devront être approuvés par le greffier en chef. Les y afférents seront pris en charge par le projet conjoint d'appui à la CPS selon la grille des perdiems officielle des Nations Unies. Les remboursements se feront au coût réel à concurrence du taux UN au maximum.

IX. Proposition financière et modalités de paiement

Le Consultant expert devra faire parvenir une offre financière détaillant le taux journalier d'honoraires pour les travaux d'interprétation ainsi que le taux forfaitaire pour les travaux de traduction. Les paiements seront effectués après réception de cette note et confirmation de services par le Greffier en Chef.

XI. Présentation de l'offre et évaluation

Le consultant devra faire parvenir les éléments suivants :

- a) Curriculum Vitae ;
- b) Taux d'honoraire journalier demandé ;
- c) Lettre de motivation ;

En cas de sélection et avant signature d'un contrat, le consultant devra fournir des copies de ses diplômes, et attestations de travail et de missions.

Critères spécifiques de sélection :

* Poids des critères techniques : 70%

* Poids du critère financier : Le cout journalier des honoraires sera considéré pour l'évaluation de l'offre

Seules les candidatures ayant obtenu un score d'au minimum 70 points lors de l'évaluation technique seront considérées pour l'évaluation financière.

L'offre financière la moins disante sera considérée pour l'évaluation des offres.

<i>Critères</i>	<i>Poids</i>
Grille d'évaluation technique	100 Pts
Critère A : Diplômes	20 Pts
Diplôme de fin d'études secondaires (Baccalauréat) spécialisées dans les sciences humaines et/ou des domaines linguistiques	10 pts
Une formation spécifique en traduction ou interprétation	20 pts
Critère B : Années d'expérience technique requises	35 pts
5 à 10 années d'expérience technique	5 pts
Plus de 10 années d'expérience technique	35 pts
Critère C : Nombre de missions d'expertise	30 pts
Missions d'expertise et consulting auprès d'organisations nationales ou internationales, ONG, ou participé à des activités dans le domaine légal	
1 mission	10 pts
2 missions	15 pts
3 missions	20 pts
4 missions	25 pts
5 missions et plus	30 pts
Critère D : Motivation	15 pts
Motivation générique	5 pts

Candidature clairement liée à une bonne compréhension du rôle de l'interprète dans les activités de la CPS	15 pts
Total	100pts

L'évaluation des offres se déroule en deux temps. L'évaluation des propositions techniques est achevée avant l'ouverture et la comparaison des propositions financières.

a) Les propositions techniques

Elles seront évaluées sur des critères en rapport avec les termes de référence. Seront jugées qualifiées, les propositions techniques qui obtiendront 70% de la note maximale de 100 points ; cette note technique sera pondérée à 70%.

b) Les propositions financières

Le/la Consultant (e) fait sa proposition financière suivant le Tableau des coûts joint. Il doit proposer un montant journalier

Le contrat sera accordé au consultant dont l'offre a été évaluée et acceptée en fonction des critères suivants :

- Conformité avec les Termes de Référence de la consultance ;
- Ayant obtenu la note la note technique supérieure à 70/100